

SÉANCE DU 08 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel BALISONI, Maire.

PRÉSENTS : Daniel BALISONI, Thierry GOYON, Robert TISSIER, Cyprien GOUTTEPIFFRE, Marie YOUNG, Jean-Louis GOYON

ABSENTS ayant donné procuration : Daniel FAIVRE à Marie YOUNG

ABSENTS : Yannick CHARRIER, Patrice BUSSON

Secrétaire de séance : Cyprien GOUTTEPIFFRE

Date de la convocation : le 03 janvier 2024

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Procurations : 1

Votants : 7

Quorum de 5 atteint

2024-01-00 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Votes Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2024-01-01 DÉSIGNATION DU 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE ET ÉLECTION DU 2ND ADJOINT AU MAIRE

Vu la délibération 23.05.2020-02 du 23 mai 2020, fixant à deux le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération 23.05.2020-03 du 23 mai 2020, relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu les arrêtés municipaux du 23 mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature du Maire aux Adjoints,

Vu la lettre de démission de Monsieur Daniel FAIVRE de son poste d'Adjoint au Maire, reçue en Mairie le 10 novembre 2023,

Considérant la vacance du poste de premier Adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 29 décembre 2023,

Considérant que lorsque le poste de premier Adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut désigner le second Adjoint à sa place, dans le respect de l'ordre du tableau,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2nd Adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 : décide de désigner Monsieur Thierry GOYON en tant que 1^{er} Adjoint au Maire, dans l'ordre du tableau, en remplacement du 1^{er} Adjoint démissionnaire.

Article 2 : procède à l'élection du 2nd Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

→ Est candidat : Monsieur Robert TISSIER

Nombre de votants : 7

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4

A obtenu : **7 (sept) voix - Monsieur Robert TISSIER**

Monsieur Robert TISSIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2nd Adjoint au Maire.

Votes Pour : **7** Contre : **0** Abstention : **0**

Réception en Sous-Préfecture le 15/01/2024

FIN DE SÉANCE : 19h00